

Burundi : le pouvoir prélève encore 20% sur les salaires des soldats de l'Amisom

RFI, 23 juin 2017
Après plus d'une année de bras de fer entre l'Union européenne et le Burundi, un pays en crise depuis plus de deux ans et sous sanctions européennes, l'organisation européenne a accepté depuis mai de débloquer des arriérés dus aux soldats burundais engagés dans la Force africaine en Somalie, l'Amisom, moyennant deux conditions négociées avec l'Union africaine : que cet argent ne transite plus par la banque centrale du Burundi et que le gouvernement burundais renonce à prélever 20% des salaires des soldats de l'Amisom, comme il l'a toujours fait. [Photo : Des soldats burundais de l'Amisom patrouillent en territoire somalien.]

L'UE a commencé à débloquer ces arriérés il y a un mois environ, et depuis quelques jours des milliers de soldats ont commencé à voir la couleur de leur argent. Et ils assurent que rien n'a changé pour eux. Quel est le circuit qui a suivi l'argent ? Combien percevaient les soldats ? Officiellement, l'accord passé entre l'Union européenne et l'Union africaine est suivi à la lettre, même si la réalité est plus complexe. Et depuis cette signature, l'Union européenne a bloqué deux tranches ces arriérés de salaires, de l'argent qui a bien été transféré dans une banque privée, la Banque commerciale de Bujumbura, après avoir transité par l'Union africaine. Mais le ministre burundais de la Défense avait déjà pris les devants en décidant quelques semaines plus tôt que tous les soldats en mission en Somalie toucheraient désormais leurs salaires à travers une coopérative militaire, la CECAD, que l'armée contrôle totalement. Et c'est donc finalement là que l'argent a atterri. Selon des sources diplomatiques, l'UE aurait déboursé une année d'arriérés de salaires, les soldats, eux, assurent qu'ils n'en ont perçu jusqu'ici que cinq mois, et amputé à leur grande surprise, toujours de ces fameux 20%. Selon le porte-parole de l'armée, chaque soldat a bien été crédité pour chaque mois de l'équivalent en francs burundais des 738 euros prévus dans les accords. Mais le gouvernement burundais a renoncé à imposer ces indemnités. En contrepartie, les militaires ont accepté de contribuer volontairement à hauteur de 20% de leurs primes de mission, ceci pour permettre aux opérations de maintien de la paix en Somalie de se poursuivre, justifie le colonel Gaspard Baratuza. Des soldats contactés au Burundi protestent et dénoncent un prélèvement forcé. L'Union européenne n'a pas réagi jusqu'ici, car il s'agit d'un sujet très délicat et très embarrassant.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});